L'installation en agriculture

Analyse et perspectives



EDITORIAL

année 2000 confirme la baisse du nombre d'installations aidées comptabilisées par le Cnasea. Si à première vue ces résultats peuvent paraître décevants, l'appréciation est différente quand

on la resitue dans le contexte démographique défavorable du moment : diminution du nombre d'enfants d'agriculteurs et ralentissement des départs, conséquence des classes creuses nées pendant la dernière guerre, d'une part et départs anticipés suite aux programmes de préretraite, d'autre part.

L'examen approfondi de quelques indicateurs, mis en exergue dans ce document réalisé pour alimenter la réflexion au sein du conseil d'administration du Cnasea, incite au contraire à un certain optimisme. Grâce à l'attractivité des politiques publiques, le taux de renouvellement progresse fortement : d'une installation pour quatre départs au milieu des années 90, on atteint une installation pour deux départs en 2000, avec une proportion d'installations hors du cadre familial qui atteint 30 %, en progression constante depuis plusieurs années.

Pour l'avenir, les perspectives démographiques sont meilleures. De nombreux candidats, issus ou non de familles d'agriculteurs sont prêts à se lancer dans le métier. Dans ce nouveau contexte, il faut aller plus loin et soutenir l'installation sur toutes les exploitations libérées, même sur de petites exploitations chaque fois que les projets sont viables. Un tiers des installations se réalisent encore sans aides.



Le renforcement du dispositif d'aide à l'installation et la création récente de deux nouveaux dispositifs, le CTE transmission et surtout le CTE installation progressive, qui font partie des nouvelles mesures pour relancer l'installation des jeunes agriculteurs, va dans ce sens.

Je mise fortement sur tous ces outils, sachant qu'ils ne seront pleinement efficaces que si, sur le plan local, l'ensemble des partenaires se met d'accord sur un renforcement de la politique de contrôle des structures qui doit viser à privilégier l'installation sur l'agrandissement.

L'installation est un enjeu majeur pour le territoire et pour l'avenir de l'agriculture. Elle nécessite la mobilisation de tous les partenaires professionnels et publics.

Je compte sur le réseau du Cnasea et des Adasea pour participer activement à cet effort.



Jean Glavany, ministre de l'Agriculture et de la Pêche

SOMMAIRE

introduction	5
Photographie de l'installation en 2000	7
L'installation des jeunes agriculteurs	7
Les installations hors du cadre familial : Le répertoire à l'installation	12
Analyse du renouvellement des chefs d'exploitation	
et installations aidées sur la période 1997-1999	15
Taux de renouvellement des chefs d'exploitation	15
Taux d'installations aidées par rapport aux immatriculations MSA	16
Taux d'installations aidées par rapport aux sorties	17
Prévisions démographiques à l'horizon 2014	21
XX ^{ème} siècle : une transition démographique	21
Analyse et prévisions démographiques	21
Le modèle	21
1994 - 1999 : fin de la transition démographique	22
1999 - 2014 : une période de stabilité	22
Conclusion	22

INTRODUCTION

ur les 20 dernières années, le nombre d'installations aidées en agriculture, accompagnant les évolutions démographiques, baisse tendanciellement. Cependant des hausses aussi fortes que ponctuelles jalonnent cette tendance, et coïncident avec les dates qui marquent les évolutions de la politique d'installation conduite par les pouvoirs publics.

Le décret de 1981 instaure une approche plus économique et prospective de l'exploitation agricole et de l'installation. Il s'accompagne d'une revalorisation des montants de la dotation installation des jeunes agriculteurs (DJA) qui est doublée.

14 966 installations aidées seront enregistrées en 1983 contre 8007 en 1980. A ce pic succède un creux avec 10 144 installations aidées en 1986.

L'ouverture de l'accès à la DJA aux conjoints et pluriactifs, le renforcement du financement de l'installation, mais aussi la perspective de nouvelles conditions de capacité professionnelle plus contraignantes et effectives dès 1992, introduits par le décret du 23 février 1988, provoquent un effet d'accélération des installations.

En 1990, leur nombre culminera à 12 939, contre 11 325 en 1989, pour s'infléchir dès 1991 et redescendre à 7244 installations en 1994.

Le pic observé en 1997, avec 8902 installations aidées, est largement dû aux nombreuses préretraites : effet du dispositif 1995-1997, qui a conduit de nombreux agriculteurs à anticiper leur départ.

Des facteurs de fond expliquent cette baisse tendancielle. La seule lecture des chiffres ne suffit pas à évaluer la pertinence de la politique conduite ni à appréhender la complexité de l'installation. Un examen plus fin de la structure des installations familiales et hors cadre familial, des taux de renouvellement des chefs d'exploitation et d'installations aidées, du potentiel démographique doit permettre d'en mieux comprendre les mécanismes et interactions. Il faudrait notamment y ajouter la volonté des agriculteurs en place de s'agrandir et les niveaux de revenus dont ils disposent.

La photographie annuelle des installations aidées montre une stabilité de leur structure sur les 10 dernières années. Les critères retenus pour la décrire (répartition géographique, sexe, âge, forme juridique d'installation, production) ne présentent pas d'évolution substantielle. Seuls des transferts d'installations de productions vers d'autres font écho à la conjoncture économique (systèmes d'élevage ou viticoles).

Les installations hors cadre familial dont l'évolution est étudiée depuis 1999, représentent près du tiers des installations et leur part semble se confirmer notamment dans les régions qui s'illustrent par une politique d'accompagnement de l'installation volontariste en complément de la politique nationale.

Le taux des bénéficiaires de la DJA rapporté à l'ensemble des départs au sens de la MSA se maintient à 19,5 % sur la période 1997-1999 alors qu'il n'était que de 11 % en 1994. Près des 2/3 des chefs d'exploitation de moins de 40 ans immatriculés auprès de la MSA en 2000 ont bénéficié de la DJA. Il existe cependant une forte variabilité d'un département à l'autre.

En définitive, la structure démographique de la population agricole est comme le facteur prépondérant expliquant les évolutions observées. Une projection à l'horizon 2014 permettra d'évaluer le potentiel des installations pour les années à venir.

PHOTOGRAPHIE DE L'INSTALLATION EN 2000(*)

L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

LES CHIFFRES CLÉS

Demandes d'aides à l'installation

6 812 dossiers déposés en Adasea

6602 dossiers examinés favorablement en commissions départementales d'orientation de l'agriculture

Dotations aux jeunes agriculteurs (DJA) mises en paiement

6 314 premières fractions

6 866 deuxièmes fractions

687 millions de francs versés (105 millions d'euros)

LA DOTATION D'INSTALLATION AUX JEUNES AGRICULTEURS (DJA)

La DJA a pour but de procurer aux jeunes agriculteurs remplissant certaines conditions réglementaires (notamment d'âge et de capacité professionnelle) et présentant un projet qui permet d'atteindre un objectif de revenu par unité de main d'oeuvre familiale, une aide au financement du démarrage de leur activité. Cette aide en capital est accordée au vu d'une étude prévisionnelle d'installation (EPI) qui doit montrer la viabilité économique de l'installation.

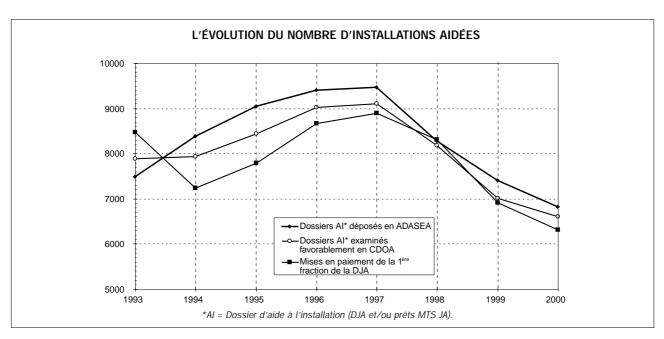
Par ailleurs, le financement des investissements de reprise peut également être assuré par des prêts à moyen terme spéciaux à taux bonifié.

Certains avantages, d'ordre fiscal et social, en faveur des jeunes agriculteurs, complètent ces mesures.

Le nombre de premières fractions de la DJA mises en paiement en 2000 s'élève à 6 314 (-8,7 % par rapport à 1999), le nombre de dossiers déposés, à 6 812 (-8,1 %) et le nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable en commission départementale à 6 602 (-5,9 %). Le recul constaté entre 1999 et 2000 est moindre que celui qui avait été enregistré les années précédentes.

Notons cependant que dans le même temps, le taux des bénéficiaires de la DJA rapporté à l'ensemble des départs au sens de la MSA s'est maintenu autour de 18,5 % sur la période 1997-2000 alors qu'il n'était que de 11 % en 1994. Ainsi les 2/3 des chefs d'exploitation de moins de 40 ans immatriculés auprès de la MSA en 2000 auront bénéficié de la DJA. On observe néanmoins une forte variabilité d'une région à l'autre. Si certains départements du grand Ouest (Bretagne, Pays de Loire, Normandie), du Sud Massif Central ou encore de Bourgogne Franche-Comté dépassent le taux de 75 %, d'autres, notamment de l'Est du pourtour méditerranéen et du Sud alpin, présentent des taux en deçà de 45 %.

Le nombre de deuxièmes fractions de la DJA atteint 6 866 (+0.4 %).



^(*) Extrait du rapport d'activité du Cnasea pour l'année 2000

Les caractéristiques des bénéficiaires de la DJA

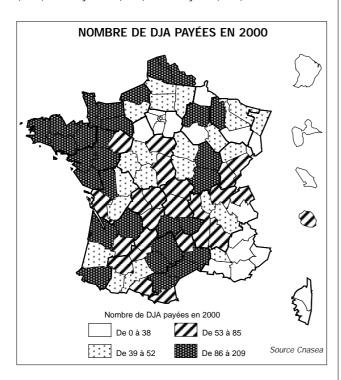
Les informations présentées dans ce chapitre reposent sur l'analyse des dossiers de la première fraction de la DJA.

La répartition géographique

En 2000, 55 %, en nombre, des aides à l'installation ont été attribuées en zone de plaine, 27 % en zone défavorisée (hors montagne) et 18 % en zone de montagne (respectivement, 43 %, 28 % et 29 % en montant).

La répartition régionale place la Bretagne en tête avec 709 premiers versements devant Midi-Pyrénées (603) et les Pays de Loire (557).

Les Côtes d'Armor sont le premier département, avec 209 installations, précédant l'Ille-et-Vilaine (191), le Morbihan (169), la Mayenne (152) et l'Aveyron (151).



Le profil des jeunes installés

Sexe, âge et situation de famille

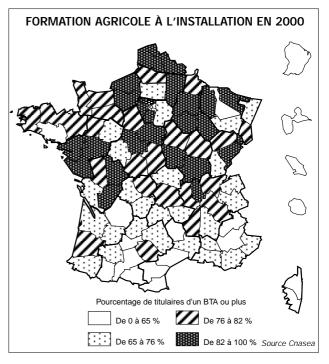
La part de femmes bénéficiaires de la DJA est stabilisée depuis plusieurs années autour de 20 % (21,5 % en 2000). Elles s'installent trois fois plus en EARL que les hommes (48 % contre 15 %).

L'âge moyen des bénéficiaires est de 28,2 ans. Tandis que 34 % des installés se situent dans la tranche d'âge de 25 à 29 ans, 29 % ont moins de 25 ans et 37 % ont plus de 30 ans.

Le pourcentage des célibataires au moment de leur installation est de 60 %.

Le niveau de formation à l'installation

Le nombre de titulaires d'un diplôme professionnel de niveau IV et plus (BTA ou diplôme équivalent ou supérieur) augmente régulièrement et atteint désormais 75,6 % (71,1 % en 1999), dont 32,6 % avec le BTA ou un diplôme équivalent, 19,8 % avec le Brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole (BPREA), 20,7 % avec le Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), 1,5 % avec un diplôme d'ingénieur. Le BPREA se prépare en formation d'adultes et permet d'acquérir un diplôme équivalent au BTA pour l'obtention des aides à l'installation. La légère augmentation du niveau se répartit essentiellement entre le BPREA (+1,9 %) et le BTSA (+1,2 %).



Les différences régionales restent importantes mais tendent à se réduire : la part des "BTA et plus" est d'au moins 69 % pour les 3/4 des départements.

Les départements de la moitié sud de la France se situent en majorité en deçà de 76 % de BTA et plus, contre plus de 82 % plus pour certains départements du Centre et du Nord-Est.

Le niveau de formation est très lié à l'âge : tous les bénéficiaires nés à compter du 1er janvier 1971 doivent avoir au moins le BTA ou un diplôme équivalent.

Les pluriactifs (en zone de montagne et défavorisée)

Le nombre de jeunes agriculteurs pluriactifs ayant bénéficié de la DJA (50 % du montant d'une dotation normale) est de 70 en 2000. Leur proportion, qui reste stable, ne représente que 1,1 % du total des bénéficiaires, mais 1,9 % des installés en zone de montagne et 2,8 % en zone défavorisée.

Le régime dérogatoire (allongement de délai d'obtention du revenu d'objectif)

Un nombre décroissant de bénéficiaires de la DJA (263 soit 4,2 %) s'est installé dans le cadre de ce régime progressif. C'est la conséquence de l'abaissement de 60 à 40 pour cent du revenu minimum à atteindre en troisième année.

Les installations avec DJA majorée

Seulement 4 jeunes installés ont bénéficié d'une majoration du montant de DJA compte tenu de la participation du conjoint aux travaux de l'exploitation.

Les caractéristiques des exploitations des bénéficiaires

La surface des exploitations à l'installation

Les surfaces moyennes mises en valeur par les jeunes agriculteurs s'installant en individuel sont de 42,3 ha (40,7 ha en 1999).

Les régions dans lesquelles les surfaces moyennes à l'installation (surface du JA en cas de société) sont les plus grandes, sont : l'Ile-de-France, la Champagne-Ardenne, l'Auvergne. A l'inverse les installations les plus petites se réalisent en Bretagne, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Aquitaine.

Les départements ayant les surfaces apportées par les jeunes agriculteurs les plus grandes sont la Lozère, les Ardennes, l'Essonne, la Haute-Marne.

L'origine des terres et le mode de faire-valoir

Le fermage est le mode de faire valoir dominant avec 57,7 % des installations en fermage dominant ou pur.

Les installations en fermage pur sont les plus nombreuses (41,1 %), celles en fermage dominant représentent 16,6 %, tandis que celles en mode faire-valoir direct pur ne représentent que 6,5 %, et celles en faire valoir direct dominant

5,4 %. Les autres modes de faire valoir (mises à disposition essentiellement) représentent 24,3 %, les installations sans SAU étant de 6,1 %.

Les types d'installation et l'origine des jeunes agriculteurs

Pour la deuxième année, la plupart des installations (81 %) ont été codées selon une typologie déterminée par le réseau Cnasea-Adasea. Il est dénombré 30 % d'installations réalisées en dehors du cadre familial, les régions les plus concernées comme en 1999 demeurent le Sud-Est et l'Ouest. Notons cependant les exemples de la Bourgogne, du Limousin et de Rhône-Alpes qui réalisent un taux d'installations hors cadre familial supérieur à 30 %.

Sur l'ensemble des installations codées, les enfants de non agriculteurs représentent 24,4 % dont une partie (6 %) est considérée en cadre familial (installation avec ou à la suite d'un proche parent agriculteur,...). A l'inverse, des enfants d'agriculteurs s'installent en dehors du cadre familial (11,5 %).

Les installations en société

La part des installations en société reste stable (57 %) dont 36,6 % de GAEC et 17,5 % d'EARL.

Les systèmes de production et orientations technicoéconomiques (OTEX)

Les installations spécialisées en production laitière (OTEX 410 et 430) sont les plus nombreuses (33,7 %). Au regard de la répartition des exploitations à temps complet de 1997, les installations laitières et divers apparaissent sur-représentées, à l'inverse des exploitations d'agriculture générale, de polyculture et modes mixtes.

Les installations en bovins viande ont inversé leur tendance passée pour augmenter sensiblement en 2000. Le nombre d'installations en viticulture confirme la hausse observée ces dernières années.

_						
SYSTEMES DE PRODUCTION	1990	1995	1997	1999	2000	Ensemble des exploitations à temps complet (enquête "structures" 1997)
Agriculture générale	18,1	11,2	13,0	11,5	12,0	20,5
Maraîchage et horticulture	4,6	3,3	3,6	3,9	4,3	3,7
Viticulture et arboriculture	7,5	8,6	9,1	12,3	13,0	13,3
Bovins lait et mixte	26,9	39,9	36,0	35,0	33,7	20,7
Bovins viande	11,7	9,9	8,6	7,7	10,1	11,1
Ovins-caprins	8,3	6,3	6,9	7,0	5,5	6,9
Porcins-volailles	3,8	3,1	3,3	3,8	1,5	2,4
Polyculture	4,4	2,9	3,8	3,4	2,5	4,5
Modes mixtes	11,6	11,9	11,6	10,8	12,5	14,9
Divers	4,4	3,9	3,9	4,6	14,7	2,1

L'examen des dossiers pour le paiement de la 2^{ème} fraction de DJA

Le Cnasea a mis en paiement 6 866 dossiers pour un montant de 222 MF (33 millions d'euros), ainsi qu'un dossier de majoration pour installation de conjoint non simultanée à l'installation du chef d'exploitation et 139 rappels pour 3 MF (563 045 euros).

Les commissions départementales d'orientation de l'agriculture ont examiné 8 026 dossiers pour l'attribution de la deuxième fraction de la DJA dont 6 835 (85,2 %) ont fait l'objet d'un avis favorable, 667 (8,3 %) d'un avis défavorable et 524 (6,5 %) ont été ajournés.

Les avis défavorables sont motivés à 77 % par des dépassements de revenu, à 19 % par des revenus insuffisants et à 4 % par des modifications substantielles de l'exploitation.

Les résultats économiques et financiers

L'analyse des données économiques porte sur un échantillon représentatif de 882 dossiers ayant fait l'objet d'un 2^{eme} versement en 2000. Le revenu disponible par unité de travail annuel familial (RD/UTAF) moyen qu'ils dégagent par an s'élève à 118 405 F (en baisse de 1,1 %).

RÉPARTITION DES DOSSIERS DE 2 ^{EME} VERSEMENT PAR TRANCHE DE REVENU DE RÉFÉRENCE NATIONAL (RRN*) EN %							
Tranches de RRN en %	< 20	20-39	40-59	60-119	120-139	≥ 140	
% de dossiers 5,3 3,5 22,6 64,3 4,1 0							

^{*} Le RRN est de 160 324 F en 2000.

Le niveau de RD/UTAF varie selon les orientations technico-économiques (OTEX). Il s'établit à 155 583 F pour les céréales. Pour l'échantillon étudié, on observe une baisse importante du RD/UTAF dégagé par les élevages hors sol, ce revenu n'étant plus que de 48 305 F. Au-dessus de la moyenne, se trouvent les céréales, la viticulture, la production laitière.

Les exploitations individuelles dégagent les meilleurs revenus disponibles par UTAF avec 122 000 F alors que les EARL dégagent le revenu disponible par UTAF le plus faible avec 113 000 F.

L'examen de la formation du revenu montre qu'une UTAF dégage en moyenne, par an, 564 000 F (86 000 euros) de produit brut, rembourse 68 000 F (10 000 euros) d'emprunts (capital et intérêts) et dispose de 118 000 F (18 000 euros) de revenu pour les besoins familiaux, l'autofinancement des investissements et l'amélioration du fonds de roulement.

Le montant des capitaux mis en oeuvre par UTAF s'élève à 1 055 000 F (160 834 euros), avec un taux d'endettement moyen de 53 % pour 549 000 F (84 000 euros) empruntés dont 369 000 F (56 254 euros) de dettes à long et moyen terme.

La charge de remboursement de la dette (annuités des emprunts long et moyen terme + frais financiers dettes court terme) absorbe 8,3 % du produit brut et 35,9 % de l'excédent brut d'exploitation (EBE).

Les capitaux nécessaires à l'installation par UTAF, sont sensiblement équivalents quelle que soit la forme juridique (de 1 013 000 F à 1 101 000 F).

L'endettement global des GAEC apparaît plus faible que la moyenne (45 %), mais certaines dettes contractées en propre par les associés ne figurent pas au bilan des sociétés. Par ailleurs, les GAEC et EARL recourent davantage aux dettes à court terme, qui incluent les comptes-courants d'associés.

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES	ET FINANCIERS	DES DOSSIER	S DE 2 ^{EME} VERSI	EMENT DJA (EN	MILLIERS DE FRANCS)
	Individuelle	EARL	GAEC	Ensemble	Moyenne/UTAF
Nombre de dossiers	332	162	370	882	-
Produit brut	543	1 164	1 486	1 072	564
EBE	212	373	482	560	266
Remboursement de la dette	82	136	169	129	68
Revenu disponible	130	203	312	223	117
Nombre d'UTAF	1,1	1,8	2,7	1,9	1,9
Revenu disponible/UTAF	122	113	116	118	118
Bilan					
Actif immobilisé	705	1 167	1 662	1 216	640
Actif circulant	416	808	1 056	779	410
Total Bilan	1 129	1 982	2 736	2 005	1 055
Capitaux propres	446	837	1 412	940	495
Dettes LMT	523	678	844	702	369
Dettes CT	145	455	451	342	180

Les ratios financiers

Parallèlement au strict contrôle réglementaire de revenu atteint après trois ans, le dispositif de suivi comporte un volet de détection précoce des difficultés financières, à partir des données comptables que chaque candidat doit transmettre annuellement.

L'étude du risque financier selon une typologie (réactualisée en 1998) permet de classer les exploitations en 4 groupes (nul, faible, moyen, élevé) en fonction des valeurs de 4 ratios (taux d'endettement global, dettes court terme/actif circulant, frais financiers/produit brut, revenu disponible par UTAF) qui apparaissent dans le tableau ci-contre.

RATIOS MOYENS OBSERVÉS (EN %)							
	Individuel	EARL	GAEC	Ensemble			
Taux d'endettement global	58 %	58 %	45 %	53 %			
Frais financiers/produit brut	4 %	3 %	3 %	4 %			
Dettes CT/actif circulant	36 %	59 %	44 %	44 %			
Revenu disponible/UTAF (en milliers de F)	122	113	116	118			

Selon cette typologie des risques financiers il apparaît que 43 % des exploitations ont un risque nul, 37 % un risque faible, 15 % un risque moyen et 5 % un risque élevé.

LES INSTALLATIONS HORS DU CADRE FAMILIAL

LE REPERTOIRE A L'INSTALLATION

LES CHIFFRES CLÉS

749 installations réalisées

12 677 candidats inscrits

2 647 offres inscrites

Le dispositif

L'action du répertoire, ancienne dans les Adasea, a été officialisée dans la charte à l'installation de 1995. La circulaire du 20 juillet 1996 définit un cadre obligatoire, la déclaration d'intention de cessation d'activité des agriculteurs agés et un cadre étendu, le répertoire départemental à l'installation (RDI) tel qu'il est mis en œuvre dans la majorité des Adasea. Le décret du 20 novembre 1999 renforce le dispositif et le place parmi les moyens de la CDOA pour accompagner le contrôle des structures. L'inscription au répertoire est une action des Pidil et des CTE (volet économique).

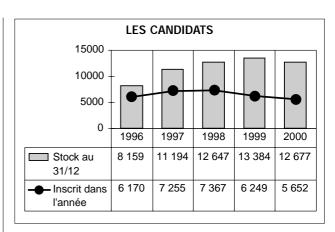
L'action répertoire consiste à repérer et accompagner les candidats à l'installation et les cédants ou associés désireux de transmettre les fonds agricoles. Cette action repose largement sur les compétences relationnelles et humaines des conseillers qui permettent d'instaurer un climat de confiance entre les partenaires de la transmission. Elle est aussi fortement dépendante de l'attitude professionnelle locale en faveur de l'installation plutôt que de l'agrandissement.

Les conseillers ont un important travail de "maturation" des demandes des candidats et des cédants pour les "transformer" en projet réaliste et envisageable. Le travail nécessite aussi une bonne connaissance du tissu économique agricole et des principales organisations professionnelles agricoles pour permettre des installations stables.

La part de l'animation dans cette activité est forte. Pour la faciliter, le Cnasea met à la disposition du RDI un site télématique http://relai.cnasea.fr et le site Minitel 36 14 RELAI.

Les candidats à l'installation

Pour la première fois depuis 1995, le nombre de candidats inscrits au 31 décembre diminue (- 5 % soit 707 candidats). Ce nombre stock est comparable à celui de 1998. Dans le même temps, le nombre d'inscriptions de l'année baisse de 10 %. Le niveau d'inscriptions est comparable à celui de 1996. Cette double évolution traduit en fait un allongement du temps moyen consacré par les candidats à affiner leur recherche.



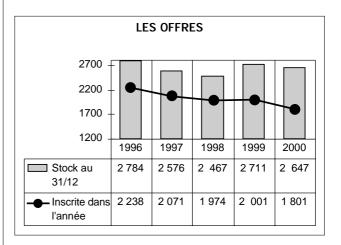
Les recherches des candidats sont majoritairement locales : 51 % dans le département, 27 % dans la région et 21 % dans le reste de la France.

Cela traduit une démarche plutôt régionale où les candidats s'inscrivent au répertoire de leur département d'origine et les gestionnaires diffusent aux autres départements les candidatures (49 % des recherches sont extra départementales).

Le milieu d'origine des candidats évolue : la proportion de ceux d'origine agricole recule (56 % en 2000 contre 64 % en 1999) au profit de ceux d'origine rurale (27 % contre 23) et ceux d'origine urbaine (16 % contre 13 %).

Les offres d'installation

Le niveau de stock au 31 décembre confirme, après l'embellie de 1999, une légère tendance à la baisse qui a débuté en 1996. La baisse depuis un an est de 2,6 % et sur 4 ans de 5 %.

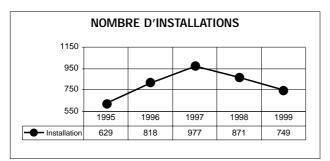


Le nombre d'inscriptions dans l'année connaît un plus fort recul (10,6 %) après la quasi stabilité observée depuis 1996.

L'effort de mise à jour sur les serveurs télématiques a ramené à 650, le nombre moyen d'offres consultables qui sont gérées par moins de 40 Adasea.

Les installations

Le répertoire a permis l'installation de 749 jeunes agriculteurs en 2000. Après une montée en puissance jusqu'en 1997, il semble qu'on assiste désormais à un tassement. L'installation, dans le cadre du répertoire, représente 12,7 % des installations aidées, proportion quasiment identique à celle de 1999. Dans 14 départements, le taux dépasse 25 % des installations aidées.



Ce recul résulte probablement du cumul de plusieurs facteurs:

- une meilleure sélection par les conseillers des candidats,
- une baisse due à la démographie du nombre d'offres d'exploitations libérables,
- le moindre temps disponible des conseillers absorbés notamment par le CTE.

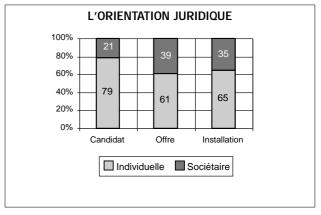
Les candidats, installés à titre individuel, sont d'origine agricole à 62 %, rurale à 27 % et urbaine à 10 %. Ces propor-

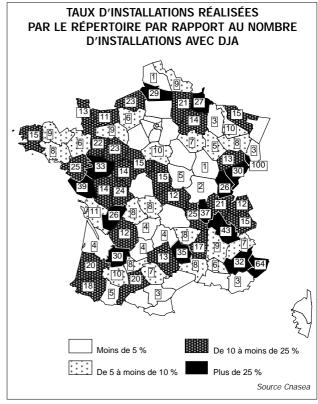
 tions sont proches des candidats inscrits, même si le pourcentage d'enfants d'agriculteurs est un peu plus élevé. En revanche, dans le cadre sociétaire, la proportion d'enfants d'agriculteurs est significativement plus forte : 70 %. L'origine géographique des candidats installés est majoritairement locale (75 % du département).

Les installations en société

Il existe une inadéquation entre les projets des repreneurs et les ressources du répertoire au regard du statut juridique des fonds.

L'installation dans le cadre sociétaire recule par rapport à 1999 (35 % en 2000 contre 38 % en 1999) bien que la demande des candidats à l'installation en société progresse (21 % contre 16 %).





ANALYSE DU RENOUVELLEMENT DES CHEFS D'EXPLOITATION ET DES INSTALLATIONS AIDÉES SUR LA PÉRIODE 1997 - 1999

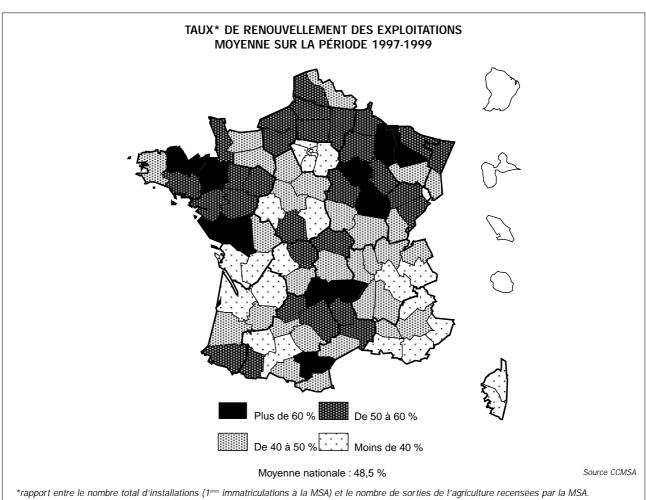
TAUX DE RENOUVELLEMENT DES CHEFS D'EXPLOITATION

La cartographie de la moyenne du taux de renouvellement des chefs d'exploitation sur les années 1997, 1998 et 1999, montre une France (hors Dom) très disparate :

- Au niveau national, la moyenne de ce taux est de près de 50 % (48,6 %) en progression constante depuis 1993 (il n'était que de 45 % en 1996).
- Aux niveaux régional et départemental, en revanche, les écarts s'affichent. Trois groupes de régions atteignent des taux élevés (plus de 50 % et plus de 60 %) :
 - à l'Ouest : la Bretagne et les Pays de la Loire

- au Sud : un groupe de six départements voisins (Aveyron, Cantal, Gard, Haute-Loire, Lot, Lozère),
- au Nord et à l'Est : une large bande partant de la Haute-Normandie et de la Picardie pour atteindre le Nord de la Bourgogne et la Franche-Comté, en passant par la Champagne-Ardenne et la Lorraine.

A contrario, les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse et Rhône-Alpes d'une part, et une bande s'étalant de l'Ilede-France aux Landes via la Région Centre d'autre part, ont des taux de renouvellement inférieurs à 50 %, voire 40 %.



TAUX D'INSTALLATIONS AIDÉES (DJA) PAR RAPPORT AUX IMMATRICULATIONS MSA

Ces taux ont été calculés sur la période 1997-1999. Au niveau national, ils s'élèvent à :

- 40 % si l'on compare le nombre de DJA au nombre total de premières immatriculations à la MSA,
- 64,1 % par rapport au nombre d'immatriculations des moins de 40 ans ; immatriculations correspondant au public cible des aides à l'installation ainsi près des 2/3 des installations sont des installations aidées.

Si le taux d'installations aidées est relativement bon, des disparités territoriales apparaissent.

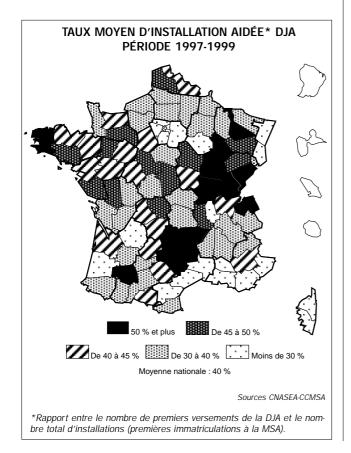
Les régions où il est le plus faible correspondent :

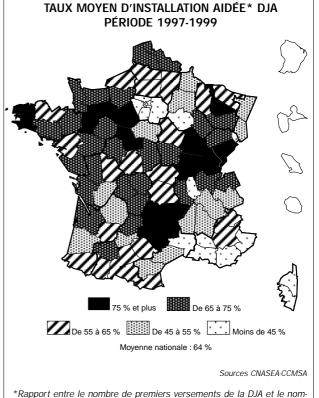
- au massif alpin à l'exception des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence,
- au pour tour méditerranéen, zone à forte pression foncière pour sa partie orientale, et viticole avec de nombreux agri-

- culteurs à titre secondaire pour sa partie occidentale,
- les zones de grandes cultures de Champagne Ardenne, Ile-de-France et Centre pour partie,
- le Tarn-et-Garonne, la Dordogne et les Landes.

A contrario, des départements se distinguent par un taux particulièrement élevé d'installations aidées (plus 50 % des immatriculations totales et plus de 75 % des immatriculations de moins de 40 ans). C'est le cas notamment des départements suivants qui se caractérisent par une forte tradition d'installations aidées :

- à l'Est : de la Côte d'or, du Doubs, du jura et de la Saône et Loire,
- au Sud : du Cantal, de la Haute Loire, de la Lozère et de l'Aveyron,
- à l'Ouest : du Finistère.





bre d'installations (1ºes immatriculations à la MSA) de moins de 40 ans.

TAUX D'INSTALLATIONS AIDÉES (DJA) PAR RAPPORT AUX SORTIES

Ce taux s'élève à 19 % en moyenne annuelle sur la période 1997/1999 soit huit points de mieux que celui observé en 1994. Ce chiffre est à comparer au taux de renouvellement des chefs d'exploitation (Nombre total d'installations - 1 eres immatriculations - /Nombre de sorties MSA) qui est de 48,5 % sur la même période.

Par ailleurs, le taux de renouvellement des chefs d'exploitation et le taux d'installations aidées par rapport au nombre de sorties présentent une relative similitude dans leur répartition géographique bien que celle- ci ne soit cependant pas systématique.

Le grand Ouest, zone traditionnellement agricole présente de bons taux. Le Sud Massif Central essentiellement classé en zone de montagne ou défavorisées se positionne aussi parmi les meilleurs taux.

Enfin, pour d'autres régions, ce sont les politiques régionales d'accompagnement de l'installation, conduites en complément du dispositif national, qui contribuent à révéler les potentiels d'installation, notamment en dehors du cadre familial.

NOMBRE DE DJA/NOMBRE DE SORTIES (MSA)* MOYENNE ANNUELLE SUR LA PÉRIODE 1997-1999 De 25 à 40 % De 20 à 25 % De 15 à 20 % Moins de 15 % Moyenne nationale : 19 % Sources CNASEA-CCMSA *Rapport entre le nombre de premiers versements de la DJA et le nombre de sorties de l'agriculture recensées par la MSA.

Les installations aidées selon l'origine du jeune agriculteur et le cédant ou l'associé

Afin de mieux appréhender la notion de "hors cadre familial", le Cnasea et les Adasea caractérisent depuis 1998 les installations bénéficiaires de la DJA au regard du lien familial qui existe entre le nouvel installé et le cédant ou l'associé ou le propriétaire. Pour cela, il utilise une grille de codage ci annexée qui détaille l'ensemble des situations d'installation notamment en fonction de l'origine familiale du jeune (fils d'agriculteur ou non) et de l'origine des terres reprises.

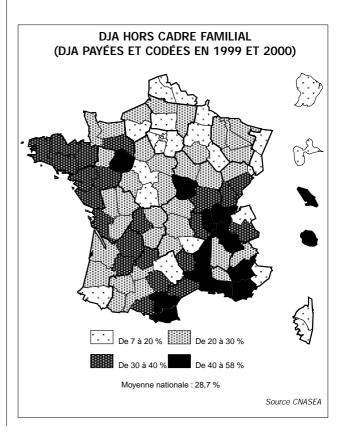
Leur répartition sur le territoire ainsi que leur évolution sont décrites ci-après.

Répartition des installations dans le cadre ou hors du cadre familial

L'installation hors du cadre familial (IHCF)

Le taux d'installations hors du cadre familial (IHCF) progresse : il est de 29,8 % en 2000 contre 27,7 % en 1999 et de 24,6 % en 1998.

Les taux IHCF les plus élevés sont situés dans les départements du pourtour méditerranéen, de Rhône-Alpes,



Franche-Comté et de l'Ouest tandis que le quart Nord - Est de la France présente les taux les plus faibles.

Face à ces résultats, la notion d'IHCF mérite d'être précisée car elle recouvre des situations diverses. Ainsi, le groupe "hors cadre familial" (29,8%) n'est pas uniquement constitué de personnes sans lien de parenté agricole et se compose :

- d'enfants de non-agriculteurs pour 18,3 %,
- mais aussi d'enfants d'agriculteurs pour 6,4 % qui ne s'installe pas sur l'exploitation de leur parent,
- auxquels il faut rajouter 5,1 % à l'origine inconnue (3,4 % de créations d'exploitations et 1,7 % d'autres cas).

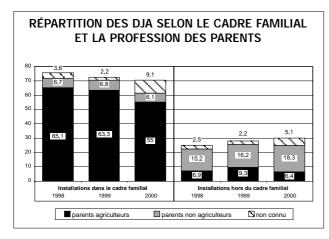
Parmi les enfants dont les parents ne sont pas agriculteurs (18,3 %), on dénombre :

- 10,8 % (cas 14) de jeunes qui reprennent à des tiers des exploitations individuelles dont la propriété n'appartient pas à la famille proche,
- 7,5 % (cas 13) s'installant en société avec des tiers et le cas échéant en remplacement de tiers sur des exploitations n'appartenant pas à la famille.

L'installation dans le cadre familial

Le groupe des installations du cadre familial (70,2 %) se compose d'enfants :

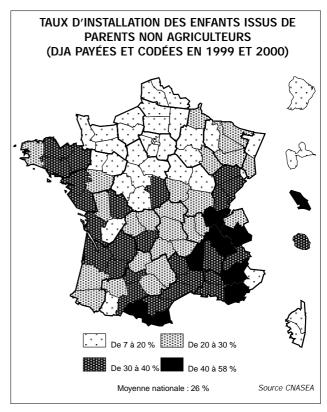
- · d'agriculteurs pour 55 %,
- de non-agriculteurs pour 6,1 %; il s'agit alors de personnes ayant un lien de parenté proche avec le cédant, l'associé ou le propriétaire,
- auxquels il faut rajouter les installations de conjoint sans reprise d'exploitations pour 9,1 %.



Répartition des installations selon la profession des parents des jeunes installés

Les enfants de non-agriculteurs (voir grille)

Le taux d'installation des enfants de non-agriculteurs se situe à 24,4 % en 2000 contre 23 % en 1999 et 22 % en 1998. La carte des taux départementaux corrobore celle des taux d'installations hors cadre familial (voir carte).



Cependant, une partie d'entre eux, 6,1 % (soit 25 % des enfants de non-agriculteurs) (cas 7, 8, 9, 10) s'installe dans le cadre familial :

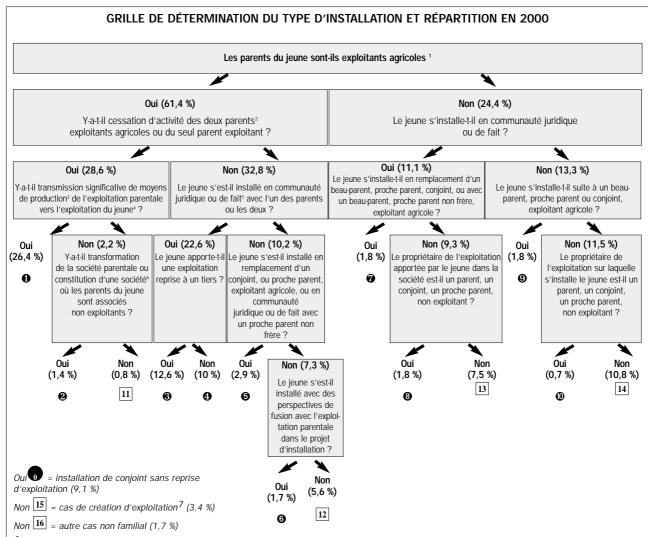
- en société en remplacement d'un beau-parent, proche parent, conjoint ou avec un beau-parent, proche parent non-frère (cas 7 : 1,8 %),
- en société avec des tiers et le cas échéant à la suite de tiers sur des exploitations dont le propriétaire non exploitant est un parent, conjoint ou proche parent (cas 8 : 1,8 %),
- en individuel suite à un beau parent, proche parent ou conjoint exploitant agricole (cas 9 : 1,8 %),
- en individuel suite à des tiers dont le propriétaire non exploitant est un parent, conjoint ou proche parent (cas 10 : 0,7 %).

Les installations d'enfants d'agriculteurs (voir grille)

Au total, les installations d'enfants d'agriculteurs représentent au moins 61,4 % des installés, sachant qu'il y a 14,2 % des dossiers pour lesquels on ne connaît pas cette information.

Mais ces installations ne relèvent pas toutes du cadre familial 9,3 % sont ainsi classées en dehors du cadre familial soit que :

- les parents aient cessé leur activité sans transmettre leur exploitation à leur enfant (cas 11 de la grille avec 0,8 %),
- les parents continuent d'exploiter et que l'installation se fasse sur une exploitation indépendante sans perspective de fusion avec l'exploitation des parents (cas 12 avec 5,6 %).



1 Par exploitant agricole, comprendre "exerçant une activité agricole, à titre de chef d'exploitation, conjoint(e) d'exploitant ou associé exploitant.

² Il convient d'assimiler la notion de "parents" dans cette question et les suivantes à celle de "beaux-parents" lorsqu'il y a reprise par le jeune qui s'installe, de l'exploitation de ses beaux-parents, qu'ils soient exploitants ou non, ou lorsqu'il y a association avec l'un des beaux-parents ou les deux.

- ³ On entend par moyens de production, le foncier, les bâtiments, le cheptel, le matériel, les parts sociales. Par transmission, entendre tous les types de transmission: vente, donation, location, mise à disposition...
- ⁴ La transmission est significative si plus de 25 % (jusqu'à 50 %) de la valeur

des moyens de l'exploitation du jeune provient de l'exploitation parentale.

- ⁵ C'est-à-dire, en société, au sens, société à objet agricole dont la majorité du capital est détenue par des exploitants à titre principal, ou société de fait, où il y a mise en commun de moyens de production, et/ou entraide.
- ⁶ Société à objet agricole où la majorité des moyens de production est détenue par des exploitants à titre principal.
- ⁷ Par exemple en maraîchage lorsque le jeune reprend du foncier à membre familial ou à un tiers, et finance lui-même les installations dont le coût est bien supérieur à celui du foncier (la reprise de capital d'exploitation étant très peu importante).

Quelques définitions utilisées

Le genre masculin est parfois adopté par simplification ; par exemple "oncle" pour "oncle ou tante"

Exploitants agricoles = chef d'exploitation, conjoint d'exploitant, ou associé exploitant

Parents = parents ou beaux parents, sauf à la première question de la grille où il s'agit des parents au sens strict.

Conjoint = conjoint ou concubin

Collatéral = frère, sœur, beau-frère, belle-sœur

Proches parents = grand parent, oncle, tante, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur

Tiers = sans lien de parenté, ou lien supérieur au troisième degré (cousins)

Communauté juridique = société à objet agricole dont la majorité du capital est détenue par des exploitants à titre principal

Communauté de fait = mise en commun de moyens de production, ou entraide familiale

Propriétaire de l'exploitation = celui qui détient les biens immobiliers (fonciers et bâtiments)

Moyens de production = le foncier, les bâtiments, le cheptel, le matériel, les participations

On utilisera la notation **0** dans le cadre familial et | 1 | dans le cadre hors familial

On trouve notamment dans cette situation des enfants installés à une distance des parents, telle que toute fusion ultérieure s'avère impossible, d'autres dont un collatéral s'est déjà installé avec les parents. Néanmoins, il se peut que dans certains cas, au-delà du terme de l'étude prévisionnelle d'installation, des fusions puissent se réaliser. Lorsque les parents sont agriculteurs, ils cessent leur activité dans 47 % des cas⁽¹⁾ et transmettent alors presque toujours les moyens de production de leur exploitation à leurs enfants.

Lorsque les parents (ou un seul) restent agriculteurs (53 % d'entre eux), l'installation se fait en société avec eux dans 69 % des $cas^{(2)}$, avec reprise d'exploitation à un tiers dans 56 % de ces installations en société avec les parents⁽³⁾. La proportion d'enfants d'agriculteurs qui s'installent sur des exploitations indépendantes de celles des parents atteint 18 % d'entre eux (cas 5, 6, 11, 12).

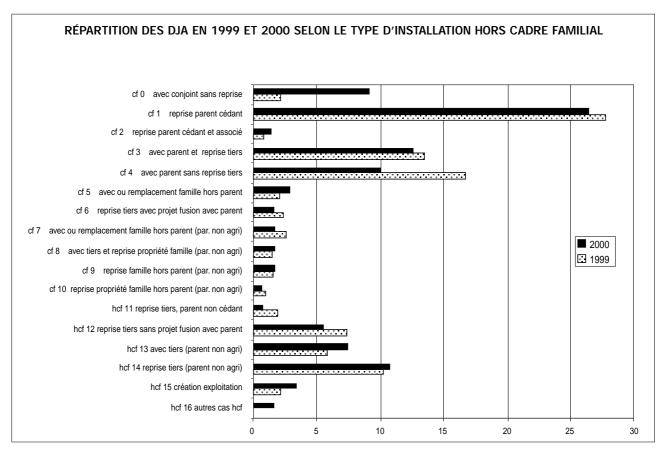
Les installations avec reprise à des tiers (hors parents et famille proche)

Au total, ce sont 39 $\%^{(4)}$ des installations qui se font à partir d'exploitations reprises à des tiers.

Les reprises d'exploitation à des tiers par les enfants de non-agriculteurs peuvent être chiffrées à 75 % d'entre $eux^{(5)}$ (cas 13, 14, - 18,3 % -).

Les reprises d'exploitation à des tiers par des enfants d'agriculteurs peuvent être chiffrées à 34 % d'entre $eux^{(6)}$. Ceci s'explique notamment de la façon suivante :

Au moment de l'installation, les parents demeurent majoritairement agriculteurs et ne peuvent donc transmettre leur exploitation aux enfants, qui reprennent alors pour la plupart, des exploitations à des tiers, soit en association avec les parents (cas 3, - 12,6 % -), soit de manière indépendante des parents et de la famille proche (cas 6, 11, 12, -8,1 % -). Au total, 34 % des enfants d'agriculteurs reprennent des exploitations à des tiers.



^{(1) 47 = 28,6 (}cas 1, 2, 11) / 61,4 (taux d'enfants d'agri-

 $^{^{(2)}}$ 69 = 22,6 (cas 3, 4) / 32,8 (taux d'enfants d'agriculteurs ayant parent(s) continuant d'exploiter

⁽³⁾ 56 = 12,6 (cas 3) / 22,6 (cas 3, 4)

 $^{^{(4)}}$ 39 % = cas 3, 6, 11, 12, 13, 14

⁽⁵⁾ 75 = 18,3 / 24,4 (taux d'enfants de non-agriculteurs)

⁽⁶⁾ 35 = (13,5 + 11,7) / 72,6 (taux d'enfants d'agricul-

PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES À L'HORIZON 2014

XX^{èME} SIÈCLE : UNE TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

Le monde paysan a connu durant le XXème siècle de profonds changements : la France comptait plus de cinq millions d'agriculteurs au début du siècle dernier ; cent ans plus tard leur nombre était divisé par dix et se rapproche aujourd'hui des 500 000. La baisse continue du nombre d'agriculteurs depuis la dernière guerre mondiale s'explique plus particulièrement par le faible taux d'installations entre 1945 et 1965 des personnes nées dans l'entre-deux-guerres. Ce taux est le fruit de la conjonction de deux phénomènes :

- la mécanisation des exploitations (le plan Monnet visait à passer de 20 000 à 200 000 tracteurs) impliquant un accroissement sensible de la taille des exploitations (et donc diminuant de fait les installations).
- l'exode rural : les enfants d'agriculteurs préférant bénéficier durant les trente glorieuses de l'emploi en milieu urbain.

La répercussion démographique de ce phénomène s'est ressentie jusqu'au départ à la retraite de ces agriculteurs nés entre 1920 et 1940, c'est-à-dire jusqu'à aujourd'hui.

ANALYSE ET PRÉVISIONS DÉMOGRAPHIQUES

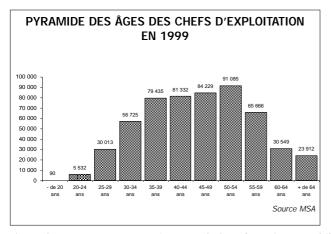
Le modèle*

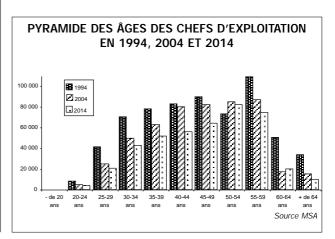
Nous avons construit un modèle démographique permettant de suivre l'évolution de la démographie agricole jusqu'en 2014. Notons que nous prenons en compte dans ce modèle tant les chefs d'exploitations à titre exclusif et principal que les "secondaires". Les données servant de base à la construction de ce modèle sont les suivantes :

- Entrées, sorties et nombre de chefs d'exploitation depuis 1994,
- Nombre d'enfants d'agriculteurs en 1990 répartis en classes d'âge,
- Nombre de préretraites.

années précises: 1994, 1999, 2004, 2009 et 2014. Représenté sous forme de pyramides des âges, nous avons donc cinq photographies des effectifs des chefs d'exploitation à des années données. Parmi les hypothèses de travail, nous supposerons que les enfants de chefs d'exploitation représentent 75 % des installations (ce pourcentage est celui de 1999).

Notre modèle n'est pas linéaire, mais est focalisé sur des





*Les données sources proviennent de la MSA qui comptabilise, à partir des assujettis AMEXA, "tous les chefs d'exploitations en activité qui cotisent à l'une ou l'ensemble des trois branches : maladie, prestations familiales, vieillesse. Ne sont pas compris les cotisants de solidarité, les retraités, les RMistes, les exploitants sous les drapeaux, les créateurs d'entreprises, les invalides, les autres exclus et exonérés AMEXA (parlementaires, veuves de guerre, résidents hors France), ainsi que les connexes". Ce champ de données diffère de celui utilisé par le SCEES, notamment dans les recensements généraux de l'agriculture (RGA), qui comptabilise l'ensemble des exploitations. Les résultats ainsi obtenus, notamment le nombre de chefs d'exploitations, peuvent différer sensiblement.

1994 - 1999 : fin de la transition démographique

En l'espace de cinq ans, le nombre de chefs d'exploitation a baissé de 15 % passant de 640 000 (1994) à 550 000 (1999). En revanche, le nombre de sorties a diminué de près de moitié durant cette même période (64 000 en 1994, 36 000 en 1999). Cette diminution est due, d'une part, à l'achèvement de la transition démographique, et d'autre part à l'arrivée des classes creuses de la deuxième guerre mondiale en âge de retraite conjuguée, en 1999, à la fin de l'impact des régimes de préretraites de 1992-1994 et 1995-1997. De ceci résulte pour 1999 une répartition égale de la population pour les classes d'âges allant de 35 ans à 55 ans.

1999 - 2014 : une période de stabilité

Immatriculations

Le nombre de naissances agricoles a chuté régulièrement depuis les années 60. Les installations étant directement liées à ces naissances, leur nombre diminuait également. Aujourd'hui, le taux d'installation des enfants d'agriculteurs tend à augmenter. Ce nouveau phénomène est important car cette augmentation du taux d'installation des enfants de chefs d'exploitation se reportera au moment de leur installation dans les années à venir. Les immatriculations resteront ainsi à leur niveau de 1999 soit environ 18 000 instal-

lations par an jusqu'en 2015 ce qui devrait donner *mutatis mutandis* un nombre d'installations aidées d'environ 7 200.

Sorties

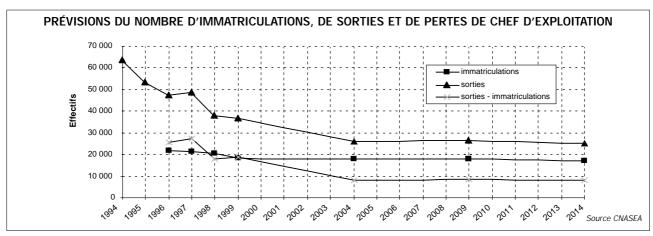
Elles diminueront fortement d'ici 2004 (-30 %) pour atteindre le nombre de 26 000. Les sorties fluctueront alors entre 25 000 et 27 000 par an à l'horizon 2014

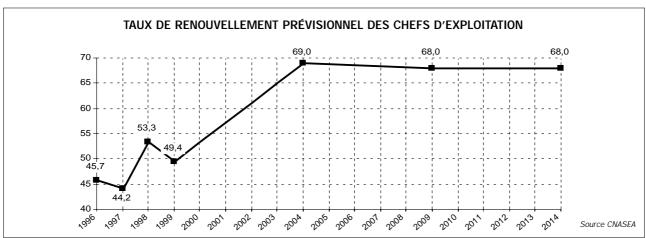
Diminution nette du nombre de chefs d'exploitation

Conséquences de la stabilisation des immatriculations et de la diminution des sorties, les pertes vont chuter de près de 19 000 en 1999 à 8 000 en 2004 (-57 %). Puis elles se stabiliseront à ce niveau. Globalement, le nombre de chefs d'exploitation qui chutait encore de 3,3 % par an en 1999, ne perdra plus que 1,5 % en 2004.

Taux de renouvellement

Parallèlement, le taux de renouvellement progresse de manière spectaculaire. De 25 % en 1993 (soit une installation pour quatre départs), ce taux était voisin de 50 % en 1999 (une installation pour deux départs) et atteindra dès 2004 les 70 %. Valeur qu'il conservera jusqu'en 2014. Il semble donc qu'on atteigne un certain équilibre structurel et qu'une attention particulière doit être désormais portée au démantèlement d'exploitations viables.





CONCLUSION

Le tableau que nous venons de dresser pour les 15 prochaines années est donc plus encourageant que ne le laissent penser les données brutes de l'installation au cours des années passées. Les installations devraient se stabiliser ainsi que la diminution du nombre d'exploitants (pertes d'exploitants moins nombreuses). Le taux de renouvellement devrait progresser fortement.